

Commune de



Lalheue

Bulletin Municipal

Mois de décembre 2021 N° 426



SPECTACLE DE NOËL pour vos enfants !

Rendez-vous
SAMEDI 18 DECEMBRE
à 15h à la salle des fêtes.
Offert par la municipalité

Vous avez un souhait, un désir,
une envie ?

La SASTG, Société Ambulante
des Souhairs en Tous Genres,
est là pour vous.

Elle fera étape à Lalheue pour
vous donner plus de chance de
réaliser vos rêves... ne laissez
pas passer cette occasion.

Erratum : En raison de la crise
sanitaire le goûter initialement prévu
par la municipalité est annulé.

SOMMAIRE :

Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
Etat-civil
La Parole aux associations

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.com

Etaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

Absent ayant donné pouvoir : /

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 11 octobre 2021.

1. TRAVAUX BATIMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de valider le projet de réfection de la toiture de la mairie et d'isolation des combles pour un montant prévisionnel de 32 400 € qui sera programmé en 2022,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur 25 % du montant total HT des travaux.

2. CONCOURS RECEVEUR MUNICIPAL : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONFECTION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à Madame Marie-France BERGER, Receveur municipal pour un montant de 30,49 €.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de créer un emploi de rédacteur principal 2^{ème} classe, à temps non complet (18/35ème) à compter du 01/01/2022.

4. DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - COMPLEMENT

En complément de la délibération en date du 3 juillet 2020 relative aux délégations consenties au maire et à la demande de la Trésorerie, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, D'AUTORISER M. le Maire à percevoir toutes recettes issues du louage des logements communaux et des locaux professionnels.

Questions et Informations diverses

- **Téléthon** : Le Conseil décide de s'associer aux communes et associations voisines de Nanton et La Chapelle de Bragny et de mettre une urne téléthon à disposition le 05/12 prochain lors de la vente des sapins de Fleurir Lalheue. Une participation plus active sera réfléchiée pour 2022.
- **Eclairage public (rapporteur M. POIRIER)** : Les lampadaires rue du moulin et le dernier de la route de la Chapelle ont été réparés. Une nouvelle demande de dépannage sera déposée par M. POIRIER auprès du SYDESL pour le lampadaire situé en haut de la route de la Ferté.
- **Travaux voirie (rapporteur M. POIRIER)** :
 - **Aménagement route de la Ferté** : La phase provisoire est terminée. Le tracé définitif sera réalisé courant décembre. La réalisation de l'enrobé à l'abri bus dépendra de la météo. Une réunion avec la Direction des routes et des infrastructures se tiendra le 23/11 afin de valider l'emplacement des potelets en PVC. Deux passages piétons et une ligne continue de chaque côté des voies seront tracés. Lors des travaux préparatoires, l'entreprise a constaté que le réseau pluvial était en très mauvais état. Un passage caméra devra être réalisé.
 - **Chicane de la route de la Chapelle** : réfection du marquage au sol et remplacement des potelets bois par du PVC.
 - **Travaux Route de Laives** : Suite à la réunion publique du 20 novembre en présence d'une vingtaine d'habitants riverains concernés, une nouvelle permission de voirie sera déposée auprès des services départementaux pour la pose d'un STOP au croisement de la rue Jean, la réalisation d'un îlot séparatif au centre de la voie ainsi que le tracé de 2 passages piétons.
- **Vœux du Maire** : Le Conseil arrête la date du 15 janvier. Le maintien ou l'annulation de la cérémonie dépendra de l'évolution de la crise sanitaire.

Prochaine séance : lundi 13 décembre 2021 à 18h30.

La séance est levée à : 20h15

LA VIE DE TOUS LES JOURS

VŒUX DU MAIRE ET DE LA MUNICIPALITE



Toute la population est conviée le
samedi 15 janvier à 18h
à la salle des fêtes
(pass sanitaire obligatoire)

L'occasion de partager un moment convivial en ce début d'année, accompagné d'une galette et d'un vin d'honneur.

Cette réception sera maintenue uniquement si la situation sanitaire est favorable.

Distribution de colis pour les aînés du village

En raison de la situation sanitaire, le repas des anciens a dû encore être reporté cette année. La municipalité distribuera des colis gourmands aux aînés de plus de 80 ans de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année.



TROUVAILLES

Un vélo retrouvé au city stade

RAPPEL !

TELECHARGER L'APPLI MOBILE DE VOTRE MAIRIE



Les infos
de la
commune
en temps réel

Pour ne rien manquer :

- Vie de la commune
- Alerte inondation
- Voirie ...



Pas de publicité
ni recueil de n° de téléphone

Téléchargez l'application **clickFinger**
100 % gratuite et abonnez-vous à
MAIRIE LALHEUE



ETAT CIVIL

> Naissance 20 novembre

Lilou PRUDENT

La Communauté de Communes vous informe...

Afin de faire face à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, passant de 24€/Tonne à 65€/T entre 2019 et 2025, et à l'augmentation des cotisations dues au SMET71, centre de traitement des ordures ménagères (+12% par an jusqu'en 2024), de nouveaux tarifs pour la redevance incitative ont été votés par le Conseil Communautaire pour 2022.

+ d'infos sur les nouveaux tarifs :

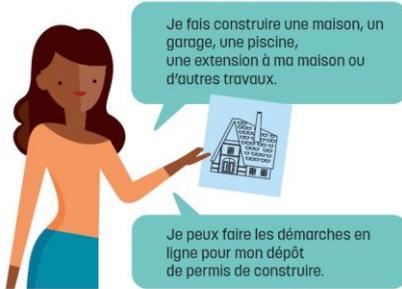
www.cc-entresaoneetgrosne.fr (rubrique gestion des déchets – ordures ménagères)

Grâce à votre implication dans notre politique environnementale, les évolutions tarifaires que nous vous proposons sont limitées. Vos efforts quotidiens envers le tri nous permettent de réduire les impacts financiers dus aux augmentations précédemment évoquées.

Nous vous remercions pour votre engagement.

LE GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Votre commune avec le soutien du Grand Chalons, met en place un Guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) pour réceptionner les dossiers d'autorisation d'urbanisme en version numérique.



1

Je me rends sur le site internet du GNAU

gnauchalonnais.operis.fr

Je me connecte

- soit en créant un compte
- soit en utilisant mon compte France Connect

2

Je choisis le type de dossier que je veux créer :

- certificat d'urbanisme
- déclaration préalable
- déclaration préalable de lotissement
- déclaration préalable pour maison individuelle
- permis d'aménager
- permis de construire
- permis de construire pour maison individuelle
- permis de démolir

3

Dès l'enregistrement de mon dossier sur le GNAU, je reçois un Accusé d'enregistrement électronique (AEE).

Votre commune sera ensuite informée du dépôt d'un dossier et délivrera l'Accusé de réception électronique (ARE) avec un numéro de dossier.

La date de dépôt de votre dossier faisant foi pour le délai d'instruction du permis sera celle de l'Accusé de réception électronique (ARE).

A compter du 1^{er} janvier 2022, les demandes de permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme pourront être déposées sous forme numérique sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme du Grand Chalons. Grâce au dépôt en format numérique, plus besoin de faire de copies et vous serez alerté au plus vite de l'évolution de votre dossier.

Pour vos prochaines démarches, rendez-vous sur : gnauchalonnais.operis.fr

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

veuillez contacter votre mairie.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Téléthon, MERCI pour vos dons !

Grâce à vos dons collectés sur Nanton, La Chapelle de Bragny et Lalheue, 2 480 € ont été versés à l'AFM Téléthon.



Mélodie est une association accessible à tous et dont l'objet est l'apprentissage du chant choral

VACANCES DE NOËL
Stage de chant choral pour les enfants (à partir de 3 ans)

Lundi 20 décembre
Mercredi 22 décembre
de 13h à 17h
à la salle des fêtes de Lalheue

Tarifs (goûter compris) :

10 € pour les adhérents à l'association
15 € pour les non adhérents

Inscriptions et renseignements :

Emilie GUERELLE LALONDRE
06 11 70 28 20